



Le programme PSDR 4 en région Grand Ouest

Notice informative Modalités administratives

<http://www.psdrgo.org/PSDR4-en-Grand-Ouest>



Le programme de recherches « Pour et sur le Développement Régional » dénommé « programme PSDR GO » est un programme co-construit et co-financé par les régions Basse Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, l'IRSTEA, Agrocampus Ouest et l'INRA.

L'appel à propositions PSDR 4 est en ligne sur le site <http://www.psd.fr/>.

Procédure de dépôt de projet

L'appel sera clos au 31 mars 2015 à 13h00.

Le dépôt des projets est informatisé via une interface internet et une demande d'accès est nécessaire : cf. la procédure de dépôt de projet dans le guide d'aide à la rédaction de projet à télécharger à partir de <http://www.psd.fr/> .

Trois documents doivent correspondre à la soumission d'une proposition : formulaire scientifique, formulaire administratif, annexe budgétaire.

Durée des projets

La durée maximale d'un projet est de 48 mois. Les projets devront être achevés au plus tard le 31 décembre 2019 quelle que soit leur date de démarrage effectif.

Bénéficiaires éligibles au financement

L'appel PSDR 4 GO est ouvert à tout organisme. Les projets doivent être portés par un responsable scientifique et un référent acteur. Le responsable scientifique appartient à un établissement de recherche ou d'enseignement supérieur et de recherche. Le référent acteur co-anime le projet et il possède notamment un rôle de coordination des actions de valorisation.

Part de la subvention à consacrer aux volets de dissémination, transfert et valorisation

Cette part doit être supérieure ou égale à 15% de la subvention totale demandée pour le projet.

Éligibilité des dépenses

Sont éligibles, les dépenses de :

- personnels contractuels (sauf contrat doctoral). Le montant total de la masse salariale pour les contractuels doit être inférieur ou égale à 50% de la subvention totale demandée pour le projet.
- fonctionnement : frais de déplacements et réunions (France et étranger en lien avec le projet), consommables et petits matériels, indemnités de stage ;
- équipement (tout achat supérieur à 800 € HT avec amortissement) : matériel de laboratoire, matériel scientifique, matériel informatique ;
- prestations de services (à argumenter dans le projet) : analyses et fournitures de données, formation, animation). Le montant total des prestations doit être inférieur à 15% de la subvention totale demandée pour le projet et inférieure à 25 % de subvention reçue par un partenaire donné.

Ne sont pas éligibles :

- les salaires des personnels permanents (fonctionnaire ou CDI) ;
- les frais de structure, d'environnement des personnels et de gestion ;
- les contrats doctoraux ;
- la TVA (la prise en charge des dépenses s'effectue en HT, sauf sur présentation d'une attestation de non assujettissement total ou partiel à la TVA) ;
- les refacturations entre partenaires d'un même projet.

Attention, si votre projet est déposé avec des régions PSDR hors Grand Ouest, veuillez à vérifier l'éligibilité des dépenses dans chacune de ces régions auprès de la cellule d'animation concernée.

Evaluation des projets

Les projets déposés feront l'objet d'une évaluation (A, B, C) par un Conseil scientifique national PSDR en mai 2015. Seuls les projets notés A et B seront examinés par un comité de pilotage interrégional au Grand Ouest en juin 2015. Critères d'évaluation : <http://www.psd.fr/archives/INS375PDFN2.pdf>.

La cellule d'animation et de gestion du programme PSDR Grand Ouest enverra au responsable scientifique et à l'acteur référent de chaque projet, un document récapitulatif de ces avis d'évaluation.

Mode de conventionnement

L'INRA est l'organisme support du programme PSDR en Grand Ouest et assure la coordination du programme par la cellule d'animation et de gestion.

L'INRA établira une convention d'exécution avec tous les partenaires d'un même projet qui précisera les modalités financières de reversement des fonds aux partenaires concernés. Un accord de collaboration définissant l'organisation entre le coordinateur et les partenaires du dit-projet devra être établi en parallèle. Les fonds seront reversés nets de taxe.

Contact

Catherine.vassy@nantes.inra.fr Tél : 02.40.67.51.71

INRA Angers-Nantes

Programme PSDR4 GO - Cellule d'animation et de gestion

Rue de la Géraudière - BP 71627 - 44316 NANTES Cedex 03